Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210223-DELIB_2021_B_02-DE

Marmande
TERRE DE GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rapport d'Orientations Politiques

2021

Approuvé le 22.02.2021

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210223-DELIB_2021_B_02-DE

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210223-DELIB_2021_B_02-DE

SOMMAIRE

Introduction ..... Page. 4

Participation Citoyenne ..... Page. 5

La transition écologique ..... Page. 7

La politique d'aménagement urbain ..... Page. 9

Les politiques innovantes ..... Page. 11

Marmande une pratique sportive pour tous ..... Page. 13

La Culture ..... Page. 16

L'éducation ..... Page. 18

La politique sociale ..... Page. 20

La tranquillité publique ..... Page. 22

Les espaces publics ..... Page. 23

L'administration générale ..... Page. 25

Les Finances ..... Page. 28

Conclusion ..... Page. 29

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210223-DELIB_2021_B_02-DE

INTRODUCTION

La loi oblige la Ville de Marmande à tenir un Débat d'Orientations Budgétaires sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires. Ce débat donne lieu à une délibération destinée à prendre acte qu'il a bien eu lieu.

Il s'attache à présenter « les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette » (article L. 2312-1 du CGCT).

Mais, il n'oblige pas à avoir un débat de fond sur les orientations de la politique municipale.

Un tel débat serait un temps fort démocratique.

C'est pourquoi nous en avons la volonté.

Ce présent rapport a pour objet de permettre ce débat de fond.

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210223-DELIB_2021_B_02-DE

Participation Citoyenne :
Permettre aux Marmandais d'être citoyens, acteurs de la cité.

Le premier objectif concernant la citoyenneté est d'organiser la restitution des travaux réalisés par les différents groupes de travail constitués à l'issue de la réunion de lancement des assises de la citoyenneté, tenue le 19 septembre 2020.

La crise sanitaire imposée par la Covid nous a malheureusement contraints à repousser la réunion de restitution que nous avions promise aux participants au mois de novembre 2020. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus attendre une échéance qui se veut chaque jour de plus en plus incertaine. Nous travaillons donc à une solution plus adaptée à la situation actuelle que la réunion publique initialement prévue.

A l'issue de cette restitution, nous présenterons et validerons en conseil municipal les nouveaux outils élaborés par les habitants, afin de les mobiliser dans tous nos projets.

Il nous faudra ensuite, rapidement relancer les conseils générationnels et les conseils de quartier afin de ne pas se couper de la population. Tout cela en respectant les règles de distanciation et les gestes barrière. De nouvelles organisations seront sans doute à imaginer.

Pour rappel, quatre groupes de travail, composés d'habitants et d'élus, se sont réunis et ont travaillé durant plus d'un mois afin de rédiger les règlements intérieurs, ainsi que les principes de fonctionnement des différentes instances et outils participatifs.

Ces travaux ont porté sur la révision des règlements intérieurs des 3 conseils générationnels (Conseil Municipal des Enfants, Conseil des Jeunes, Conseil des Sages), ainsi que sur la redéfinition des conseils de quartiers et de leur périmètre.

Les habitants ont également rédigé les principes et les règlements intérieurs de 3 nouveaux outils : le conseil participatif, les groupes de travail thématiques, et le budget participatif. Ils viendront enrichir l'offre participative et apporter plus de transversalité dans l'implication des citoyens.

Les conseils participatifs, outils innovants, réuniront à parts égales, des habitants, des experts, des élus et leurs collaborateurs ; ils seront mobilisés à l'initiative du maire pour co-construire les projets structurants.

Les groupes de travail thématiques, composés d'habitants, d'élus et de techniciens, se réuniront afin d'apporter une réponse adaptée à différents problèmes identifiés.

Enfin, le budget participatif permettra pour la première fois dans notre ville à tout Marmandais âgé de plus de 7 ans de proposer un projet pour Marmande. Les différents projets seront soumis au vote des Marmandais, qui décideront de façon démocratique du projet retenu.

Pour ce premier budget participatif, une enveloppe de 100 000 euros sera inscrite au budget d'investissement.

Cette démocratie de participation (ou démocratie-construction) place désormais le citoyen Marmandais en tant qu'acteur de la vie publique et repositionne l'élu non comme un simple décideur, mais comme un animateur de la vie publique.

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210223-DELIB_2021_B_02-DE

Les Marmandais auront leur place dans les différents groupes de travail et seront associés dans tous les projets présentés ce soir.

Cette nouvelle orientation politique nécessitera une adaptation des différents services municipaux et en particulier du service citoyenneté. La participation citoyenne sera inscrite de façon systématique dans tous les projets portés par la mairie. Cela impliquera la diffusion d'une « culture de la participation » tant chez les élus que chez les agents municipaux.

Nous devons passer du « pour les habitants » au « pour et avec les habitants » et ceci à tous les échelons de l'action municipale.

Le service nouvelle citoyenneté devra être adapté à cette évolution. Dans l'attente de sa refondation, une organisation temporaire va être mise en place.

Dans un second temps, les missions du service seront redéfinies afin de répondre aux exigences de cette nouvelle politique.

Nous devrons adapter l'équipe aux différents enjeux de ses nouvelles missions (acquisition de nouvelles compétences, élargissement du périmètre d'action), ceci par la recherche de ressources en interne ou par l'intermédiaire de recrutements externes.

La participation citoyenne est un des piliers de notre engagement municipal, elle doit devenir un élément indispensable de toutes nos actions.

Le temps de la simple concertation est révolu, nous devons maintenant entrer dans une nouvelle ère de la démocratie participative, qui se veut plus interactive et plus exigeante, basée sur la co-construction.

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210223-DELIB_2021_B_02-DE

La transition écologique :
Faisons d'une impérieuse nécessité une chance pour Marmande !

Depuis 30 ans et la conférence de Rio, le changement climatique, la perte de biodiversité entre autres n'ont cessé de progresser. Si pendant de nombreuses années, ces questions étaient devant nous, la COP 21 organisée à Paris en 2015 a marqué un cap important : ce n'est plus devant nous, c'est déjà avec nous.

Les prévisions annoncent le Sud-Ouest comme la région de France qui serait la plus touchée et la vallée de la Garonne, le territoire sur lequel les conséquences seraient les plus prégnantes.

Marmande ne peut pas faire comme si elle n'était pas concernée. D'ailleurs les fortes chaleurs, les épisodes orageux et pluvieux violents, les inondations nous prouvent trop régulièrement le contraire.

Il s'agit donc de construire des politiques publiques pour notre ville qui tiennent compte de ces constats.

Pour chaque projet, nous nous attacherons à faire d'une possible contrainte une opportunité au regard de la transition écologique. D'abord, parce que montrer que c'est possible permet de dédramatiser les discours, de sortir de visions dogmatiques et de ne pas faire exploser les budgets alloués aux projets. Ensuite, c'est une absolue nécessité pour que les citoyens s'emparent de ces questions et s'approprient les changements qui devront leur apporter des bénéfices. N'oublions pas que les populations les plus précaires sont souvent celles qui vivent dans des passoires énergétiques, ont le moins d'accès aux mobilités douces et à une alimentation plus qualitative.

Pour réussir, chaque projet sera analysé globalement afin de décloisonner à la fois les élus de leur seule délégation et les agents de leur service.

Ainsi, sur l'ensemble du mandat, nous nous attacherons à :

- Eviter les vœux pieux, les solutions toutes faites, les visions dogmatiques…
- Construire les projets de manière concertée, grâce aux outils de participation citoyenne que nous mettrons en place,
- Etre clair et exiger que pour chaque projet, soient pris en compte les enjeux de la transition écologique : baisser la facture énergétique, baisser les émissions de carbone, favoriser la biodiversité…
- Etre responsable et conduire des projets écologiquement plus performants en respectant le cadre contraint de nos finances publiques.
- Intégrer les dispositifs, programmes, financements proposés par les différents échelons territoriaux (Etat, Région, Conseil Départemental, agglomération…), pour aller plus vite et permettre aux Marmandais de gagner en qualité de vie.

Pour 2021, nous travaillerons spécifiquement :

- La commande publique en lien avec notre service de l'achat public afin d'y intégrer des critères et des clauses environnementales et sociales. Ainsi, les entreprises seront sélectionnées à la fois sur des critères de prix, de responsabilités sociales, de produits écologiques ou ayant des écolabels… Le premier marché concerné sera celui de l'éclairage public avec pour objectif le remplacement des lumières par des LED. A elles

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210223-DELIB_2021_B_02-DE

seules, elles permettront des économies d'énergie et seront combinées avec des baisses d'intensité de 25 à 50% selon les voies de circulation. Cette action déjà engagée sera poursuivie et amplifiée.

- La santé environnementale sera abordée à travers la mise en œuvre des actions dans le cadre de l'axe 4 du Contrat Local de Santé de VGA et de l'appel à manifestation d'intérêt pour lequel la ville de Marmande a été retenue. Une conférence sur les perturbateurs environnementaux sera réalisée au 1er semestre et accompagnée d'ateliers sur la fabrication de produits à la maison d'entretien, d'ateliers auprès des classes de l'école Labrunie sur la composition des fournitures scolaires des cartables et auprès des agents municipaux sur les additifs alimentaires dans les plats proposés à la cantine.
- Le lancement d'un réseau d'îlots de fraîcheur, afin de lutter contre la chaleur en ville :
  - En lien avec les élus en charge de l'éducation et de la politique de la ville, le projet de rénovation de la cour de l'école Labrunie implique les enfants, les parents et l'ensemble de l'équipe pédagogique dans la co-construction de la future cour. Elle devra répondre aux enjeux des différents usagers (enfants, professeurs, animateurs CLAE) et proposer différents espaces (pour des temps calmes, des activités sportives, observations, des créations…). Une attention particulière sera portée sur les préaux et l'accès à l'école. Coût prévisionnel HT = 200 000 €
  - L'aménagement de l'îlot Espiet devra être un espace répondant aux besoins des citoyens (stationnement…), mais aussi un espace de végétalisation permettant des endroits de repos et invitant à la déambulation vers la rue Toupinerie. Il fera, en lien avec l'adjoint à la citoyenneté, l'objet d'une très large concertation. Les matériaux utilisés permettront de garantir le caractère drainant du sol et d'accueillir la biodiversité en ville. Coût prévisionnel HT = 500 000 €
- Le Plan vélo élaboré en lien avec l'adjoint aux travaux et le délégué en charge s'inscrira dans le schéma vélo de VGA avec une double finalité : les trajets du quotidien (domicile/travail/desserte des écoles), et le raccordement à la voie verte et aux communes voisines. Dès cette année, le parc de stationnement vélo sera rénové et amplifié. Coût : 12 000 €
- La rénovation des bâtiments, en lien avec les élus en charge des travaux, de la culture et du sport, sera réalisée en fonction des priorités de travaux en y intégrant une analyse des besoins des usagers et en utilisant tous les leviers possibles pour en réduire le coût énergétique : photovoltaïque, isolation brise-soleil, remplacement des vieilles chaudières…
  Coût prévisionnel HT 2021 = 500 000 €
- Le conservatoire du végétal de Nouvelle Aquitaine est venu sur site pour nous faire des propositions sur l'implantation d'un verger de fruitiers de variétés anciennes. Ceci permettra de faire le lien avec les actions plus larges du pacte alimentaire porté par l'adjointe aux politiques innovantes.
  Parallèlement l'écopâturage initié en 2020 sera poursuivi.
  Enfin, en lien avec le délégué spécial à la sécurité, la brigade verte sera mobilisée sur des actions de suivi et de prévention contre les nuisibles (ragondins, moustiques tigres…) et les adventices (datura, xantium…) avec des actions auprès des écoles de Marmande.

Les politiques publiques décrites affirment notre volonté de prendre en compte les dimensions écologiques et environnementales.

Cependant, nous restons modestes : les orientations de Marmande ne changeront pas à elles seules les conséquences du changement climatique mais elles y contribueront tel le colibri de la légende.

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210223-DELIB_2021_B_02-DE

La politique d'aménagement urbain pour repenser la ville

Le constat est simple. Régulièrement, la Ville de Marmande perd des habitants. Le dernier recensement montre une population municipale de 17 645 habitants. Parallèlement, on constate un taux de vacance élevé, tant en matière de logements (12 %), que de commerce (14 %).

Il faut donc repenser la ville pour mieux y vivre et redonner l'envie d'y habiter. Cela nécessite d'en avoir une approche globale. Mobiliser un seul levier n'y suffira pas.

Les outils existent : Action Cœur de Ville, OPAH-RU … Il convient de les réorienter pour les d'adapter à nos priorités. Des opportunités de financement, notamment à travers le Plan de Relance, se présentent. Sachons les saisir et les mobiliser à bon escient.

En 2021, le réaménagement de la Place Clémenceau sera repensé dans le cadre d'une concertation étendue et en cohérence avec le réseau d'ilots de fraîcheur. Il sera le point de départ d'une réflexion qui s'étendra en englobant la rue Charles de Gaulle, puis les boulevards urbains.

Parce que les travaux sur ceux-ci ne pourront intervenir qu'une fois la rocade bouclée, nous avons le temps nécessaire à leur étude, non pas pour faire une simple opération de requalification de voirie urbaine, mais pour créer les parvis du centre-ville. L'objectif est de cet aménagement sera d'amener ceux qui circulent sur ces boulevards à s'y arrêter, puis à aller vers le centre-ville et ses commerces.

Repenser la ville ne peut se faire sans regarder le passé. L'étude des archives viendra éclairer les réflexions d'aménagement. Cela renforcera la transversalité entre politiques publiques, et le travail partenarial entre élus aux délégations éloignées de prime abord.

Pour autant, nous sommes farouchement tournés vers l'avenir. Ces projets d'aménagement prendront tout leur sens dans le cadre d'une réflexion sur le plan de circulation dans le centre-ville et dans la cohabitation de l'ensemble des usages de l'espace public. Elle sera menée bien évidemment de manière concertée et transversale.

De manière opérationnelle, l'année 2021 sera dédiée à :

- La Place Clémenceau : le projet initial sera réétudié afin de prendre en compte la transition écologique et la cohabitation des usages souhaités par l'ensemble des parties prenantes, notamment commerçants et riverains.
- L'avenue Charles de Gaulle : en même temps que celle autour de la Place Clémenceau, la concertation démarrera sur cet axe structurant. Une attention toute particulière sera dédiée aux commerces et à l'habitat, afin de travailler sur la vacance.
- En lien avec le Plan Local de l'Habitat porté par Val de Garonne Agglomération, des solutions innovantes devront être trouvées pour reconquérir les logements situés à l'étage des commerces. A cette fin, une approche par îlots plutôt que par immeubles sera privilégiée.
- La concertation lancée par VGA autour du Pôle d'Echanges Multimodal de la Gare est l'occasion de poser les premières bases de réflexion autour des boulevards urbains.

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210223-DELIB_2021_B_02-DE

- La politique d'animations de l'espace public est en cours de révision, d'une part pour tenir compte du contexte sanitaire, d'autre part pour faire de Marmande une ville qui vit, qui bouge.
- Afin de soutenir nos commerces en difficultés à cause de la crise sanitaire, des actions spécifiques vont être mises en place.

C'est bien l'ensemble des politiques publiques menées au sein du bloc local, commune et intercommunalité, qui permettra de faire revivre Marmande.

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210223-DELIB_2021_B_02-DE

Les politiques territoriales innovantes comme outils de réponse aux défis de demain.

Les crises que nous traversons, qu'elles soient sanitaires, économiques, sociales, environnementales, ont entraîné d'importantes mutations. Elles nous incitent à travailler de manière différente. L'innovation est une réponse à ces crises, car celles-ci imposent de nouvelles pratiques « modernes » dans l'approche des politiques publiques. Ces politiques innovantes s'illustrent au travers de trois réalisations développées sur 2021 :

- **Engager notre Pacte Alimentaire**

L'un des axes forts de notre programme électoral, le Pacte alimentaire et la volonté de « Reconnecter les Marmandais à leur environnement par le biais de l'alimentation », n'a été que renforcé et légitimé par la crise sanitaire actuelle.

Ce Pacte Alimentaire vise à mettre en évidence l'une des richesses de notre territoire, la ressource agricole, à sensibiliser les acteurs et les citoyens à cette ressource et à insuffler une dynamique de développement durable. Le lancement de ce Pacte Alimentaire et les temps de concertation se mettront en place dès 2021.

Il se veut être un véritable outil de cohésion sociale qui permettra de travailler autour de plusieurs volets :

- Le volet « économique » par le renforcement de la capacité agricole alimentaire du territoire en relocalisant les filières et en encourageant les circuits courts et de proximité, et par le développement de la circularité et la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Le volet « insertion professionnelle » par le développement de la formation, la collaboration renforcée avec le Pôle de Maraichage bio (site partagé entre la couveuse et un chantier d'insertion), et la création d'emplois non délocalisables ;
- Le volet « santé » en permettant à tous d'exercer son choix d'une alimentation saine et durable, et la participation des personnes en précarité alimentaire aux projets de territoire (jardins partagés, ferme urbaine, frigos solidaires…) ;
- Le volet « solidarité » en fédérant les acteurs du territoire, en animant les coopérations, en valorisant les compétences et en sortant de l'isolement les producteurs locaux.

- **Créer un nouveau visage pour le quartier Baylac – la Gravette**

Après une reprise du dialogue, fin d'année 2020, entre les collectivités (Ville de Marmande et VGA) et le bailleur social HABITALYS, le projet de renouvellement urbain du quartier Baylac – la Gravette, reconnu d'intérêt régional par l'ANRU, en 2015 – dans la continuité de la signature du contrat de ville – prendra forme dès 2021 :

- Ce sont 320 logements réhabilités, isolés thermiquement et mis en sécurité par le bailleur social HABITALYS, qui y investira 16 millions d'euros sur 3 ans et s'engagera sur des clauses sociales sur l'employabilité des personnes du quartier ;
- C'est une réflexion engagée par la Ville de Marmande pour l'aménagement des espaces publics (ilot central, square de l'automne, rues transversales et voie douce « le Trans Marmande Express »), avec la volonté de l'inscrire dans une démarche de

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210223-DELIB_2021_B_02-DE

concertation forte avec les habitants et les acteurs du quartier par la remobilisation du Conseil citoyen ;

- C'est un lieu ressource à réanimer, la Maison des Marmandais, qui hébergera la « Maison du projet », lieu de découverte, d'appropriation, d'échanges et d'information autour du projet de renouvellement urbain et patrimonial.

De plus, dans le cadre de la politique de la ville, une démarche plus proche des porteurs de projets sera renforcée par l'arrivée d'un médiateur sur le quartier qui permettra un suivi plus fin des actions et un soutien quotidien des acteurs. Le partenariat étant la clef de voûte de ce dispositif, et en prévision de la sortie potentielle du QPV en 2022, ce sont des actions co-portées réunissant plusieurs acteurs qui pourront voir le jour et qui faciliteront la suite du devenir du quartier. Devenir qui prendra une nouvelle tournure dès cette année avec la mise en œuvre des travaux de réhabilitation extérieure et intérieure des bâtiments : le quartier entame donc une mue d'ampleur bien visible.

- **Donner enfin du corps au projet de tiers lieu « CESAME »**

CESAME est une friche industrielle de 40 000 m² acquise par la Ville de Marmande en 2017 dans l'objectif d'en faire un « écosystème des industries créatives et numériques ». Force est de constater qu'en 3 ans le projet a peu avancé et se trouvait dans une impasse.
Malgré tout, nous avons voulu reprendre ce dossier, le penser collectivement et transversalement. Et nous avons décidé d'en faire un tiers-lieu « Formation, Economie Sociale et Solidaire (ESS) et Culture », de le phaser dans sa réhabilitation et sa mise en sécurité, d'être attentifs à l'inclusion de clauses sociales d'insertion, et de clauses « vertes », tout en veillant à l'équilibre économique du fonctionnement de l'équipement.
Dès 2021, après avoir élaboré le cahier des charges et lancé l'appel à maitre d'œuvre, les travaux débuteront :

- Au sein du hangar principal de 12 500 m², déjà investi par la Rock School Barbey, les Compagnons Bâtisseurs et l'ADES. Les bureaux administratifs bénéficieront d'une profonde rénovation dans l'objectif de les mettre rapidement à la location des structures de l'ESS et de co-workers. Le reste du hangar sera mis hors d'eau, en sécurité et en sureté.
    - Le coût de la réhabilitation et de la mise en sécurité a été estimé à 1.8 millions d'euros HT (dont 80 % de subventions publiques)
- Au sein du hangar de 2 500 m², consacré au Campus des formations industrielles. Il accueille déjà 3 plateaux techniques, soudure, chaudronnerie et métiers du bâtiment et à l'avenir, 2 autres plateaux techniques, maintenance industrielle et travail du titane.
    - Le coût de la réhabilitation et la mise en sécurité a été estimé à 1.1 millions d'euros HT (dont 80 % de subventions publiques)

Au regard de la complexité de ces opérations, un recours à de l'ingénierie extérieure sera envisagé.

Faire face aux crises qui nous ébranlent appelle une réponse immédiate d'abord pour les besoins de ceux qui en souffrent le plus et de long terme ensuite.

C'est dans cet objectif que nous mobiliserons ces politiques innovantes dans la durée comme un outil structurant de transformation profonde et non comme un quelconque gadget jetable.

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210223-DELIB_2021_B_02-DE

MARMANDE :
Une pratique sportive accessible pour tous

Depuis les années 80, la Ville de Marmande a toujours eu la volonté, le désir et la vocation de soutenir, d'encourager et de développer différentes pratiques physiques et sportives pour tous les publics : les clubs sportifs, les scolaires et les habitants.

La commune compte 55 équipements sportifs diversifiés.

Elle a toujours eu le souci de mettre à la disposition des différents pratiquants des équipements de qualité, adaptés, conformes aux normes de sécurité et répondant aux besoins de tous les utilisateurs.

Avec son Service des Sports municipal qui compte 35 personnes, mais aussi avec l'association partenaire OMS (Office Marmandais du Sport créé en 1990), la vie sportive marmandaise est riche, dense et dynamique.

Elle couvre un large éventail d'activités et de disciplines pour toutes et tous :

Nos 70 associations sportives rassemblent plus de 8 000 licenciés, près de 850 bénévoles engagés dans les différents clubs, 73 salariés pour 35 « Equivalent Temps Plein ».

L'année 2020 a été très difficile pour cause de COVID 19 avec des impacts importants:

- Une perte moyenne de plus de 50% des licenciés, plus particulièrement chez les jeunes adolescents et adultes ;
- Une démobilisation de certains dirigeants qui se sont éloignés du fonctionnement des associations, impliquant de fait une gestion recentrée autour de quelques membres ;
- Un lien social rompu (absence de rencontres, le manque d'échanges et de réunions est très mal vécu dans l'ensemble des clubs sportifs et par les bénévoles) ;
- Des questionnements fréquents de parents ou d'adhérents concernant le remboursement ou la réduction sur le prix de la licence annuelle et sur les séances de pratique non réalisées ;
- L'absence d'organisation de manifestations sportives et donc des pertes de recettes qui fragilisent les trésoreries ;
- La diminution ou parfois la suppression de la participation financière des sponsors et des partenaires ;
- La mise en place parfois difficile pour les clubs des différents protocoles sanitaires et de leur application ;
- Un manque de lisibilité pour bon nombre de clubs sur la poursuite des divers championnats et compétitions ;
- Du chômage partiel pour les salariés associatifs (difficultés atténuées grâce aux aides gouvernementales) ;
- Malgré tout, une période qui doit être propice à la réflexion sur les conditions de la reprise, au fonctionnement interne et à la mise en place d'un projet de club ;

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210223-DELIB_2021_B_02-DE

Dans cette période compliquée, la collectivité et l'OMS ont été réactifs pour apporter des réponses adaptées :

- Par des liens permanents, une communication et un accompagnement réguliers (courriers, tableaux, décrets et mails diffusés largement, rencontres des dirigeants des clubs) ;
- Avec une aide matérielle par l'affichage spécifique COVID19 et la fourniture de gel hydroalcoolique dans les différents équipements sportifs couverts ;
- En maintenant les mises à disposition des éducateurs sportifs au sein des clubs, mais aussi en milieu scolaire pour le Temps scolaire et les Temps d'Activité Périscolaire (TAP) ;
- Les dossiers de demandes de subventions sont actuellement analysés et étudiés très finement, conjointement avec l'OMS.

Les priorités pour 2021 :

- Assurer la maintenance nécessaire à la sécurité et à la préservation des équipements et des aires de jeux
- Réaliser l'entretien et l'amélioration des équipements dont le suivi a été délaissé ces dernières années. La réalisation de ce programme demandera un effort financier conséquent dès 2021 notamment sur les interventions d'isolation et d'étanchéité (mise hors d'eau) qui concernent plusieurs bâtiments ; près de 200 000 € y seront consacrés.
- Prendre en compte les aspects d'économies d'énergie et de développement durable lors des travaux d'entretien et des investissements à effectuer sur plusieurs exercices. Cela permettra à terme de générer des économies dans le fonctionnement des installations sportives ; Plus de 200 000€ seront investis.
- Accompagner, soutenir, aider les associations sportives durement impactées par la crise sanitaire, notamment lors de l'examen des demandes de subventions.
- Maintenir une offre de qualité des diverses animations municipales
- Permettre et favoriser l'accessibilité du sport pour tous les publics

Au-delà d'être un facteur de développement et de bien-être personnel, le sport, avec sa multitude de formes de pratiques et d'organisations, est également un élément essentiel de l'animation locale qui favorise la cohésion sur le territoire. C'est aussi un moyen de développer la citoyenneté et l'engagement.

Notre projet est de rendre le sport accessible au plus grand nombre et de donner la possibilité aux habitants de pratiquer une activité physique dans les meilleures conditions.

Cela demande de soutenir et d'accompagner les clubs sportifs qui sont les acteurs de terrain et nécessite également un réel investissement dans le suivi et l'entretien régulier des nombreux équipements de notre ville.

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210223-DELIB_2021_B_02-DE

Les différents investissements prévus pour 2021

Travaux dans les bâtiments sportifs	
Toiture Archers Club	30 000 €
Remplacement de lampes « terrains de sport »	5 000 €
Travaux étanchéité Gymnase Martinot	95 000 €
Toiture Golf	35 000 €
Mise en conformité électrique des bâtiments sportifs	10 000 €
Toiture club house Fronton	2 000 €
Peinture piste Aérodrome	10 000 €
Total	187 000 €
Plan de relance énergétique dans les bâtiments sportifs	
Travaux amélioration de l'acoustique au club house « Pierre Miller » Stage Georges Dartiailh	30 000 €
Menuiseries Salle J. Ladevèze à changer	64 800 €
Menuiseries Salle des JLR à changer	33 000 €
Menuiseries Salle Jacques Roques à changer	7 000 €
Menuiseries Salle de Musculation JLR	14 000 €
Plancher Salle Jacques Ladevèze à rénover	41 880 €
Eclairage en LED Salle Jacques Roques	20 500 €
Total	211 180 €

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210223-DELIB_2021_B_02-DE

Faire vivre la culture sur le territoire : essentiel et incontournable

Le projet culturel de la Ville de Marmande passe une nouvelle étape, cette année 2021, à bien des égards :
Nouvelle municipalité, nouveau projet de ville, période Covid et, espérons-le, post-Covid, renouvellement de la convention triennale avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Ville, affirmation de la transversalité, renouvellement des résidences d'artistes.

- Des projets culturels arrivent à maturité ou à un niveau de stabilité minimum requis :

le projet du Musée, celui du théâtre, le Contrat Territoire Lecture à la Médiathèque,

- Des projets se relancent via des renouvellements de personnel, au conservatoire avec l'arrivée d'un nouveau directeur, au patrimoine avec une nouvelle responsable prenant à bras le corps ses missions,
- D'autres continuent (quand ils le peuvent) à creuser des sillons inédits comme Tek art Ticket, Emergence,

Cette nouvelle donne permet d'imaginer des collaborations jusque-là absentes ou pas assez travaillées à travers plusieurs axes :

- la Politique de la Ville (POVI) et ses suites dans les autres quartiers,
- le lien au milieu sportif (projet important sur 3 ans),
- la création artistique croisant la mémoire,
- le numérique,
- le patrimoine bâti classique, religieux et industriel,
- le social, l'éducatif et le développement territorial et économique.

En cela le développement des arts numériques, des nouvelles technologies se positionne comme un axe commun à tous.

Il faut faire de la culture marmandaise un atout, une raison, qui détermine, en partie, le bien-être à vivre dans cette ville, donnant l'envie d'y venir et d'y rester vivre.
Il faut faire de la culture à Marmande un élément incontournable de son image de territoire, qui dépasse la communication liée aux grands évènements.

La notion de projets construits sur le long terme demeure la pierre angulaire de notre édifice artistique et culturel à venir. C'est un travail qui se fera avec les services, associations, relais de tous ordres entre autres les particuliers en lien avec des lieux et structures privés et institutionnels.

Il faut pour cela, et de manière forte, soutenir ceux qui font la création artistique d'aujourd'hui, qui devient culture avec le temps et patrimoine avec les décennies. Soutenir ces artistes et compagnies qui feront nos saisons de spectacles, médiations, expositions plastiques, installations vidéo, créations sonores, films, livres, albums musicaux, … de demain.

Il faut pour cela soutenir les équipes, nos équipes, municipales, qui font un fantastique travail, souvent peu perçu par le public. Ayons en tête que ces équipes sont le socle de toute avancée significative.

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210223-DELIB_2021_B_02-DE

De manière concrète l'action culturelle de la Ville passera par :

- La poursuite des investissements dans les locaux du conservatoire pour résoudre le problème de chaleur et améliorer l'environnement des salles,
- La mise en valeur du patrimoine historique et du fond photographique de la ville,
- Suite au recollement des collections entamé pendant le confinement, l'aménagement de la réserve du Musée,
- La reprise de la réflexion autour de la médiathèque pour en faire un carrefour de culture, insérée dans une vision globale de la ville
- Le maintien d'une programmation riche et variée au théâtre dans la mesure des possibilités sanitaires, et pourquoi pas dans des formats inédits
- Le développement d'un projet interactif avec les habitants de la Gravette (écoles, périscolaire, collège, Maison des Marmandais et Résidence des Glycines),
- Le maintien du soutien aux associations culturelles marmandaises ou intervenant sur le territoire de la ville pour un montant d'environ 364 000€.

En conclusion nos objectifs sont de :

- Décentrer la culture en la sortant de ses murs : services de la Ville et en lien avec les artistes résidents ou locaux, proposer des situations, ateliers, activités, autour de l'éducation et du social dans des lieux inhabituels, insolites (place du marché, place de la mairie, espaces verts, quartiers),
- Soutenir les artistes – notamment dans cette période via des dispositifs de compensation ou de financements partiels,
- Développer une politique de projets du XXIème siècle mêlant histoire, artistique, esthétiques, éthiques et politiques avec les outils d'aujourd'hui (+ CESA'me volet culture),
- Mener une dynamique d'image de territoire aussi bien géographique que mémoriel ou imaginaire.

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210223-DELIB_2021_B_02-DE

L'éducation pour faire des enfants et des jeunes Marmandais les citoyens de demain

Dans cette période Covid, compte tenu des conditions actuelles de fonctionnement de nos diverses activités et des facultés d'adaptation demandées régulièrement par les nouveaux protocoles, les objectifs poursuivis cette année 2021 seront avant tout tournés vers une analyse de certains secteurs afin d'en établir une projection plus fine pour les trois exercices à venir.

Sur le secteur de l'Animation périscolaire, les conditions sanitaires actuelles nous demandent des facultés d'adaptation permanentes du fait des nouveaux protocoles imposés par l'Education Nationale. Ces difficiles conditions de travail et ces incidences sur le personnel nous amènent à devoir ajuster régulièrement nos équipes. Ces nouvelles dispositions induisent une légère hausse des coûts du service malgré un accompagnement soutenu de la Caisse d'Allocations Familiales du Lot et Garonne.
Des réflexions seront lancées, d'abord autour de l'aide aux devoirs dans le cadre du contrat local d'accompagnement scolaire (CLAS) pour une mise en place prochaine ensuite sur la modulation des tarifs afin de les mettre en cohérence avec l'année scolaire et prendre en compte la distorsion entre les temps d'accueil du matin et du soir.

Le marché pour l'entretien des écoles s'est terminé en début d'année. Il a été décidé de reconduire une externalisation pour une durée de 6 mois afin de se donner le temps de l'évaluation et de la réflexion. Selon les résultats obtenus par le nouveau prestataire nous pourrons alors sereinement envisager soit la pérennisation de cette externalisation, soit le retour à une gestion en interne. Financièrement l'impact budgétaire de ces deux solutions devrait être approximativement proche.

2021 sera l'année de l'évaluation et de la projection sur la fin du marché de la restauration scolaire avec le prestataire actuel prévue pour 31 Août 2022. L'objectif sera de préparer l'après-contrat avec l'ensemble des acteurs, en cohérence avec le pacte alimentaire, axe fort de notre projet, intégrant une part de produits bio et/ou locaux plus importante.
Financièrement l'impact COVID-19 devrait entrainer une stagnation de la dépense avec une légère baisse de la fréquentation des restaurants scolaires.

Administrativement, en matière de personnel, la Gestion Prévisionnelle des Compétences et des Effectifs (GPEC) guidera notamment une réflexion sur la nature du projet de service du secteur de l'Education : ayant pour objectif de faire face aux nouveaux enjeux ainsi qu'à une meilleure structuration organisationnelle et fonctionnelle notamment par la redéfinition de certains postes.

Les travaux et équipement de nos écoles seront guidés par la volonté de préservation du patrimoine pour assurer un accueil de qualité en toute sécurité des enfants marmandais. Une enveloppe de l'ordre de 250 000 € sera consacrée à ces opérations. De plus dans le cadre d'une démarche durable et environnementale, les cours d'écoles seront rénovées avec pour principe de prendre en compte les regards croisés des usagers (enfants, enseignants, parents), des élus et des techniciens. Cet exercice permettra de répondre aux attentes et aux besoins des utilisateurs en préservant les exigences de la transition écologique et le respect des

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210223-DELIB_2021_B_02-DE

nouveaux usages de ces espaces partagés. Le premier établissement à en profiter sera l'école élémentaire Labrunie.
Une attention particulière sera portée sur la remise à niveau de l'équipement informatique des écoles afin de répondre au mieux aux besoins pédagogiques des enseignants. Une enveloppe sera annuellement fléchée sur ce projet.

Enfin dans le cadre de notre projet de démarche participative et pour anticiper les enjeux de demain, un Conseil Participatif sera constitué sur le thème de « La place de l'enfant dans la ville » dès que les conditions sanitaires seront de nouveau réunies. Il aura à se saisir de toutes les interrogations pouvant se faire jour d'abord autour de l'école (carte scolaire, horaires scolaires, organisation accueil périscolaire, relation scolaire/périscolaire, restauration scolaire), mais également dans les temps extrascolaires. Tous les co-éducateurs seront sollicités pour alimenter et accompagner la réflexion des élus afin de co-construire un projet éducatif global le mieux adapté aux problématiques locales.

JEUNESSE

Le projet TERRADOR entre officiellement dans sa dernière année. Toutefois compte tenu des conditions sanitaires depuis mars 2020, un certain nombre d'actions n'ont pas pu être réalisées. Une demande de prolongation de la date butoir va être sollicitée par Val de Garonne Agglomération, porteur du projet, mais il est toutefois nécessaire d'envisager dès cette année la pérennisation des actions portées par la commune et de favoriser l'animation d'un réseau de partenaires œuvrant en direction de la jeunesse.

Dans cette période difficile pour tout le monde et en particulier pour les jeunes, les actions du Bureau Information Jeunesse auront un intérêt majeur pour accompagner les projets des jeunes Marmandais :

- dans le cadre des échanges européens en relançant le projet ERASMUS à travers les chantiers Jeunes
- par la mise en place des conseils des jeunes inscrits dans TERRADOR tant à l'échelon municipal qu'intercommunal
- avec URBANCE qui aurait dû fêter ses 10 ans en 2020 et qui devra attendre l'édition 2021 pour le faire si tout va bien.

Enfin avec l'ouverture de l'Espace Jeunes, lieu de convivialité et de lien social par excellence, un panel d'actions en direction de la Jeunesse est mis en place comme une réponse au souhait grandement exprimé à travers le questionnaire proposé aux 14/30 ans sur les problématiques rencontrées par les étudiants d'abord et par les jeunes plus généralement en ces temps difficiles.

Ce nouveau dispositif sera financé par la CAF 47 et le coût résiduel s'élèvera à moins de 25 000 €.

L'enfance et la jeunesse sont, par définition, l'avenir d'un territoire. La crise sanitaire les malmène à la fois dans leur vie familiale, sociale et scolaire. Elles font et feront l'objet de toute notre attention.

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210223-DELIB_2021_B_02-DE

La politique sociale, nécessaire réponse aux crises qui nous frappent

1. Zoom sur les actions Covid

Dans le cadre de cette crise sanitaire, le CCAS s'est organisé pour répondre à toutes les demandes des personnes isolées, avec des visites à domicile, des appels téléphoniques hebdomadaires (80). Ce service continuera hors crise sanitaire.

Bien sûr ce sont nos séniors qui ont été les plus touchés. Ils se retrouvent de plus en plus seuls et dans des situations précaires.

Dans le cadre de notre résidence pour personnes âgées, les Glycines, nous avons, grâce à une équipe soudée et compétente, réussi à maintenir les gestes barrières (aucun cas Covid) et réaliser quelques animations (Silver fourchette, gym au balcon…) Pour cela, pour 2021, il faudra conforter, développer l'animation pour nos résidents.

En 2021, grâce au partenariat avec le Conseil départemental 47 et l'ARS, nous allons proposer une campagne de vaccination aux résidents, directement sur place, aux alentours de février / mars.

Enfin, pour répondre à une obligation légale et en pleine cohérence avec la dynamique de participation citoyenne municipale, nous mettrons en place un conseil de vie sociale.

2. Accès aux droits

Notre service social voit une importante hausse de fréquentation : 350 dossiers du RSA, 1600 suivis par les assistantes sociales. Dans ce cadre, le CCAS s'est adapté pour faire face à cette pauvreté qui augmente. Nous avons réalisé un nouveau règlement intérieur des aides facultatives, avec une augmentation du budget de 18000 € à 29500 €, afin d'aider 60 usagers supplémentaires, et pour les bons alimentaires, une augmentation de 21 000 € à 32 000 €, soit 90 usagers supplémentaires. Le CCAS, c'est aussi plus de 10 000 usagers que nous orientons physiquement ou téléphoniquement.

En 2021 afin d'être plus efficaces, nous allons conduire une démarche d'analyse des besoins sociaux, diagnostic qui servira pour tous les services municipaux. Cette étude obligatoire de par la loi aura un coût de 10 000 €.

Aujourd'hui nous travaillons, nous « bricolons » sur des fichiers Excel, Word. Aussi, nous nous doterons d'un logiciel métier qui servira à tous les secteurs du CCAS, accueil, séniors, Maison des Marmandais, médiateurs et social. Le coût de cet outil indispensable est de 30 000 €.

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210223-DELIB_2021_B_02-DE

3. Pour la Maison des Marmandais (MDM)

Tout en veillant à maintenir ses missions de centre social et grâce son implantation sur le territoire de la politique de la ville nous allons réaliser sur la Maison des Marmandais en 2021 un espace de services public (Espace France Services), et une agence postale. Un conseiller numérique, polyvalent sur tous les secteurs du CCAS et de la Mairie sera aussi présent afin de combattre la fracture numérique. Des recettes nouvelles s'élèveront à 67 000 € par an.

De plus, la MDM sera un acteur principal dans le cadre de l'ANRU et de la rénovation du quartier, en devenant la maison d'information de ce projet.

Afin de pouvoir optimiser toute cette politique et ses services en 2021, il faudra conserver et renforcer les équipes sociales.

En conclusion …

Nous avons replacé le CCAS comme bras armé de l'action sociale de la Mairie. Fort de la diversité de son conseil d'administration (élus et associations), il joue et jouera, encore plus en ces périodes de crise, un rôle majeur en direction des plus fragiles et pour conserver et renforcer la cohésion sociale sur Marmande.

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210223-DELIB_2021_B_02-DE

La tranquillité publique : une exigence au quotidien

La police municipale de Marmande a montré durant la période que nous traversons depuis une année l'étendue des services qu'elle peut rendre à la population Marmandaise. La crise COVID et l'épisode de la crue de la Garonne ont montré combien ce service était nécessaire et utile pour les habitants. Ses actions de prévention, de soutien et ses capacités d'adaptation ont conforté son rôle au sein de la collectivité loin de la simple image d'outil répressif.

De plus, sa collaboration avec les forces de l'ordre locales ont permis de résoudre des affaires de délits commis sur notre territoire.

En 2021, la police municipale poursuivra ses missions. Pour y parvenir, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- Modernisation et amélioration du centre de supervision urbaine (CSU) 70 000 €
- Déploiement d'une nouvelle caméra de vidéo-protection
- Installation d'une nouvelle antenne relais pour améliorer le CSU : 7 600€
- Equipement du personnel (achat de gilets pare-balles) : 12 000€
- Poursuite de la collaboration étroite de la police municipale avec la Gendarmerie

Pour les années à venir, il convient de s'interroger comment un dialogue peut s'instaurer avec les habitants dans le cadre d'une participation citoyenne.

Aujourd'hui, les échanges que nous avons avec la population au quotidien montrent l'importance accordée par les Marmandais à la tranquillité publique et à la sécurité. Nous resterons mobilisés sur cette exigence.

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210223-DELIB_2021_B_02-DE

Repenser les espaces publics pour améliorer le quotidien des Marmandais

Les espaces publics constituent le cadre de vie partagé des Marmandais : voies de circulation pour les automobilistes, cyclistes, piétons, mais aussi lieux de socialisation, de loisirs … Ils contribuent également à l'image de notre ville et au plaisir d'y vivre.

L'équilibre des usages est donc un enjeu majeur dans la conception des espaces publics afin de répondre aux mieux aux attentes de chacun.

Aussi, nous mobiliserons l'ensemble des outils participatifs afin d'associer le plus grand nombre à chaque opération d'aménagement.

De plus, nous nous attacherons à ce que chacune d'elles s'inscrive dans la dynamique de transition écologique, et en particulier de réduction de la chaleur urbaine.

Enfin, nous serons extrêmement vigilants à la question des coûts, tant d'investissement que de fonctionnement, générés par de nouveaux aménagements.

Opérations 2021

L'îlot des Religieuses entrera dans sa phase de travaux. L'aménagement de cette friche permettra de créer un espace de fraîcheur, de détente et de convivialité. Coût HT : 190 000 €

Une autorisation de programme d'un montant de 453 340 € sera mise en place pour l'aménagement de l'îlot Espiet. Les premières phases de l'opération consisteront en une concertation importante, en particulier avec les commerçants et riverains, puis en la réalisation des études nécessaires aux travaux.

Dans le cadre du plan vélo, un réseau d'abris vélos sera installé. De plus, dans tout aménagement, la place du vélo sur l'espace public sera finement examinée afin d'offrir aux cyclistes de réelles conditions de sécurité.

Artère importante, la rue Creuzet bénéficiera d'une lourde requalification. La réflexion autour du prolongement de l'avenue Fleming sera lancée afin d'apaiser le trafic routier dans le secteur pavillonnaire.

En lien avec Val de Garonne Agglomération, des travaux sur le réseau d'eaux pluviales de la rue Brissot interviendront. En effet, suite aux fortes intempéries de ce début d'année, les canalisations existantes se sont avérées fortement détériorées et incapables de remplir leur rôle. Une intervention d'urgence a permis de régler temporairement ce problème important pour les riverains. Mais, il est nécessaire de procéder à des travaux apportant une solution pérenne.

Enfin, les solutions pour faciliter la sortie depuis le parking de la Filhole seront étudiées, en particulier au regard des impacts environnementaux et de la règlementation. Un conseil participatif ad'hoc sera constitué.

Organisation et gestion

La transformation du réseau d'éclairage public sera poursuivie et amplifiée grâce à de nouveaux partenariats.

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210223-DELIB_2021_B_02-DE

Une nouvelle organisation du service espaces verts / propreté sera mise en place pour une efficacité améliorée, et une synergie accentuée entre ces fonctions. Dans ce cadre, le partenariat avec l'association ENVI+ sera renforcé et réorienté en particulier vers des tâches de désherbage. Cela permettra de remobiliser les équipes municipales vers leur cœur de métier, là où elles apportent une réelle plus-value.

Eléments fondamentaux du « bien-vivre ensemble », les espaces publics doivent faire plus que jamais l'objet de toutes nos attentions : réactivité des services face aux désagréments du quotidien, association de tous sur les décisions d'aménagement.

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210223-DELIB_2021_B_02-DE

L'administration générale au service du projet municipal

L'administration municipale a pour vocation de permettre à la mairie d'exercer ses missions régaliennes, et à l'exécutif de mettre en œuvre ses projets. Il est donc nécessaire qu'elle puisse fonctionner correctement et donc pour ce faire qu'elle en ait les moyens.

Organisation générale

L'année 2020, ou plutôt le deuxième semestre, a été consacrée à remettre l'administration municipale en ordre de marche, notamment par la validation en Comité Technique d'un organigramme et par sa mise en place.

Dans la cadre d'un dialogue constant avec les représentants du personnel, cette démarche se poursuivra en 2021 sur les services techniques, et sur leur articulation avec le reste de l'administration municipale, afin de retrouver efficacité et efficience.

Une réflexion sur l'occupation des locaux de l'Hôtel de Ville (bâtiments A, B et C) sera conduite afin de trouver des espaces de réunion adaptés et de rationaliser l'occupation des bureaux. Elle sera conduite dans le cadre d'une concertation forte avec les agents et les représentants du personnel.

Ressources Humaines

Avec l'adoption des Lignes Directrices de Gestion, co-construites avec les représentants du personnel, la mairie de Marmande dispose de sa feuille de route pour sa politique Ressources Humaines.

L'année 2021 verra la construction d'un organigramme cible destiné, sur la base d'une organisation stabilisée, à viser à la mise en adéquation des grades et des fonctions. Ainsi, pour chaque emploi, un grade maximal sera défini selon les besoins de la collectivité.

Cette démarche s'inscrit dans celle plus globale de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). Celle-ci est d'autant plus prégnante au regard de la pyramide des âges de l'administration. A noter que 8 % des agents ont 60 ans et plus, et 44 % plus de 50 ans.

Elle sera accompagnée de la mise en place d'une charte d'évolution des carrières, et de dispositifs visant à faciliter les reclassements professionnels, comme l'immersion par exemple.

Enfin, nous mettrons fin à l'hémorragie qui a frappé les services municipaux, et en particulier les services techniques.

Si nous voulons rendre aux Marmandais le niveau de service attendu, il faut que nous donnions les moyens de l'atteindre aux services mobilisés.

Finances

Les métiers de la direction des Finances ont été, ces dernières années, profondément transformés par la dématérialisation des flux, sans que son organisation n'ait été revue en profondeur. Des fonctions ont disparu, des besoins ont vu le jour. Par exemple, la recherche de financements et leur suivi deviennent de plus en plus complexes. Cette direction est riche de la compétence de ses agents, mais nécessite une réorganisation.

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210223-DELIB_2021_B_02-DE

Aussi, une étude organisationnelle, relationnelle et fonctionnelle sera conduite au cours du premier semestre. Les agents y seront fortement associés, et ses résultats seront présentés en comité technique.

Les tensions sur le budget de la mairie de Marmande nécessitent une extrême vigilance. Des autorisations de Programme seront mises en place à l'occasion du vote du budget primitif 2021 afin de permettre un pilotage fin des opérations pluriannuelles, et la meilleure adéquation possible entre avancée de projet et consommation de crédits de paiement. Elles permettent d'éviter de faire supporter l'intégralité du coût d'une réalisation au budget de l'année de lancement et de ne pas avoir à mobiliser d'emprunts par anticipation. Enfin, elles sont garantes de la transparence de coût.

Enfin, une gestion dynamique de la dette sera mise en place (exemple : renégociation d'emprunts) afin d'alléger la charge financière.

Informatique

Le partenariat avec La Poste pour la mise en œuvre de l'outil de « gestion relations citoyens » (GRC) s'achèvera. Cette entreprise va en effet se désengager de cette démarche, la considérant comme non-rentable. La Ville de Marmande, en partenariat avec Val de Garonne Agglomération (VGA), vient de lancer une la réflexion sur la mise en place d'une « gestion relations usagers » (GRU) plus adaptée à la demande de nos concitoyens, des associations ou des professionnels : état-civil, citoyenneté, éducation...

Le Système d'Informations Géographiques (SIG) sera revu en profondeur en partenariat avec VGA afin d'aller encore plus loin dans la mutualisation et le partage de données.

Dans un objectif de simplification des démarches des administrés, la dématérialisation des procédures d'urbanisme sera mise en place. Chacun pourra ainsi de cette manière déposer en ligne ses demandes d'autorisation de droit des sols.

Enfin, 2021 verra la fin du marché actuel des copieurs multi-fonctions. Il sera donc nécessaire de procéder à son renouvellement. Une attention particulière sera portée à la dimension environnementale de ces nouveaux équipements et à leur coût d'exploitation.

Achat Public

L'achat public est trop souvent négligé dans sa dimension stratégique, pour n'en retenir que celle uniquement financière.

Nous voulons en faire un outil structurant de mise en œuvre de nos politiques.

Tout d'abord, nous remettrons les élus, et ce de manière collégiale, au cœur de la commande publique.

Des commissions composées d'une part d'un noyau d'élus experts (qui siègent en commission d'appel d'offres), et d'autre part de ceux en charge des projets seront mises en place. Elles se réuniront aux moments clés de l'acte d'achat :

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210223-DELIB_2021_B_02-DE

- En amont : validation du cadre de la consultation, et en particulier des objectifs alloués, et des critères de sélection des entreprises concurrentes,
- En aval : examen des offres, et choix du prestataire.

Ensuite, nous intègrerons de manière importante dans nos consultations des clauses d'insertion destinées à favoriser le retour vers l'emploi de ceux qui en sont le plus éloignés et des clauses environnementales, en cohérence avec notre stratégie de transition écologique.

Afin d'introduire une forte dimension d'insertion dans nos commandes publiques, nous nous appuierons sur de l'ingénierie extérieure, comme le fait VGA depuis 2012 avec l'association ARDIE 47.

Patrimoine

Une mairie est gestionnaire de son patrimoine, comme tout propriétaire. Celui de la Ville de Marmande est particulièrement important et divers : écoles, équipements sportifs et culturels, bâtiments à vocation administrative et associative, logements …

Au regard de son état, nous faisons le choix en 2021 d'investir pour le remettre à niveau, et ainsi le préserver. Nous privilégierons des investissements générant des économies d'énergie, et donc de fonctionnement.

Pour ce faire, au-delà des crédits inscrits au budget section investissement, nous mobiliserons des partenariats public-privé, à travers des dispositifs liés aux Certificats d'Economies d'Energie.

Enfin, un pilotage de la gestion de notre patrimoine sera mis en place autour des questions de vente de biens, ou de recettes locatives.

En conclusion …

A notre installation, en juillet 2020, nous avons trouvé une administration en très mauvaise situation : perte de repères et de sens, absence de pilotage, organisation déstructurée. Les agents, quant à eux, étaient en perte de motivation et pouvaient aller même jusqu'à douter de leurs compétences.

La priorité de ce début de mandat a été la mise en place d'une organisation cohérente des services dans le cadre d'un dialogue social à la fois avec les représentants du personnel, mais aussi avec les agents municipaux.

Le mandat qui commence doit poser les bases de la mutation et du renouvellement de l'administration municipale, socle indispensable au bon fonctionnement de la mairie et à la mise en œuvre de nos projets.

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210223-DELIB_2021_B_02-DE

Des finances saines pour avancer sereinement

Des constats s'imposent. Le mandat 2014-2020, c'est :

- Une progression non-maîtrisée des dépenses de fonctionnement et notamment de la masse salariale,
- Une capacité d'autofinancement en forte baisse se traduisant par une réduction des possibilités réelles de Marmande à mettre en œuvre ses projets,
- Une insuffisance de ressources propres pour rembourser ses emprunts,
- Une baisse d'impôts non-compensée par une maîtrise des dépenses d'investissement et de fonctionnement.

Or, avoir des finances saines est essentiel pour mener à bien les investissements dont Marmande a besoin.

Tout en tenant compte de ce constat, fidèles à nos engagements, nous construirons un budget 2021 qui sera :

- **Ambitieux** par la mise en œuvre d'une politique d'investissement pour construire la ville de demain (Ilot des Religieuses et îlot Espiet – Place Clemenceau - CESAme)
- **Solidaire** en continuant à accompagner les plus fragiles (revalorisation de la subvention versée au CCAS)
- **Audacieux** en proposant dès aujourd'hui des projets innovants pour répondre aux enjeux de demain par la mise en place d'un budget participatif, par la participation à l'OPAH RU
- **Rigoureux** grâce à une approche volontariste et réaliste du budget (0 % d'augmentation du taux des impôts, rationalisation du patrimoine immobilier, utilisation du levier des financements externes et notamment du plan de relance)
- **Responsable** avec l'inscription volontariste de Marmande dans la transition climatique et écologique (programme travaux, création d'un réseau d'îlots de fraîcheur, aménagement de la cour d'école de LABRUNIE)
- **Réaliste** par la maîtrise raisonnée des dépenses liées au personnel

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210223-DELIB_2021_B_02-DE

CONCLUSION

Transition écologique et participation citoyenne ont été les maîtres mots du programme que nous avons porté devant les Marmandais pendant notre campagne pour les élections municipales. Nous les traduisons en actes maintenant que nous sommes élus.

Les orientations politiques pour 2021 présentées dans ce rapport sont construites autour de ces deux thèmes. Ces derniers obligent à décloisonner les politiques publiques portées par la mairie. Cette nécessaire transversalité amène naturellement la cohérence dans l'action municipale.

La gestion des années antérieures pèse lourdement sur les trajectoires financières de la ville de Marmande. Elles seront longues à redresser et c'est dans ce contexte contraint que nous devrons mettre en œuvre les orientations proposées.

Celles-ci sont les premiers éléments du contrat pour le mandat que nous avons passé avec les Marmandaises et les Marmandais dont la mise en place se poursuivra sur les années à venir.